

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 1^{er} juillet 2021 à Aiguines

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Michèle BIZOT-GASTALDI, communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération ; Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines.

Excusés qui ont donné pouvoir : Antoine FAURE, Aups à Jacques ESPITALIER ; Jean-Marie PAUTRAT, Allons à Paul CORBIER ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance et Philippe MARANGES, Castellane à Bernard CLAP ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juin 2021 en visioconférence

2. Point d'étape sur la démarche de révision de la Charte

La démarche de révision de la charte du Parc initiée à l'automne 2018 avance « pas après pas » avec les ateliers thématiques qui viennent de se terminer, les avis sollicités auprès des collectivités sur l'avant-projet, les réunions par secteurs géographiques pour travailler sur le Plan du Parc à la rentrée. Dans la perspective de la validation du projet de Charte par le comité syndical en fin d'année, il est encore nécessaire de préciser certains points plus transversaux relatifs à la gouvernance et aux moyens. Un temps d'échanges a été proposé aux membres du Bureau pour :

- Proposer les modalités d'organisation du Syndicat mixte (rôle des élus, fonctionnement des instances délibérantes et consultatives, participation citoyenne, principes de partenariat...) et l'articulation avec les moyens disponibles ou à mobiliser (moyens humains, moyens financiers,)
- Préparer les étapes à venir : réunions géographiques, lien avec les communes et les intercommunalités, programme d'actions pluriannuel

3. Gestion du site Point sublime / couloir Samson

- Mise à disposition de l'aire de stationnement du couloir Samson pour des manifestations ponctuelles

Suite à une sollicitation d'un organisateur de manifestation sportive, les membres du Bureau à l'unanimité moins 1 voix Contre, valident la mise à disposition, sur les périodes de fermeture du parking, de l'aire de stationnement du Couloir Samson pour des manifestations ponctuelles au tarif de 500 € TTC/ jour d'utilisation. Cette mise à disposition se fera sous la forme d'une convention d'occupation qui précisera l'ensemble des modalités d'accès au site.

- Convention de partenariat avec l'Auberge du Point Sublime pour la saison 2021

Les membres du Bureau à l'unanimité (Mme Bizot Gastaldi n'utilisant pas le pouvoir de Mme Magali STURMA-CHAUVEAU, propriétaire de l'auberge du Point sublime, sur cette délibération) approuvent le projet de convention proposé au titre de la saison 2021, avec l'auberge du Point Sublime portant sur :

- La mise à disposition d'un espace de stockage de petit matériel
- La remise aux gérants de l'Auberge d'un badge de l'alarme de la roulotte installée sur le site du Point Sublime
- La mise à disposition sur un espace dédié sur le parking de l'Auberge de 12 places de stationnement réservées aux agents du Parc, partenaires ayant besoin d'accéder au site (offices de tourisme...) et aux habitants des villages de La Palud-sur-Verdon et Rougon afin de permettre un stationnement long (de quelques heures à la journée) pour un usage individuel uniquement (pas d'accès pour des activités commerciales). L'accès à cet espace permettrait notamment de pouvoir proposer aux habitants du secteur un espace de covoiturage sur le secteur du Point Sublime en saison.

- Règlement intérieur des aires de stationnement du Point Sublime / couloir Samson

Dans le cadre de la mise en service des systèmes de gestion et de paiement des parkings, une information officielle du public sur les modalités d'accès et les consignes sur le fonctionnement des parkings est obligatoire. Cette information passe par la définition d'un règlement intérieur des parkings affiché sur site. Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les règlements intérieurs des parkings Point Sublime et couloir Samson tel que proposés.

4. Conventions pour l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation des édifices bâtis

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la modification des tarifs tels que suivent :

Mode d'intervention	Contenu de la prestation	Durée	Coût
RESTAURATION			
AMO	Montage du projet de restauration et valorisation (dossier de financement, travaux d'entretien sans nécessité de maîtrise d'œuvre, ...)		500 €
AMO + MOE externe	Suivi de l'opération en phase chantier artisan (suivi administratif, participation et organisation de réunions de chantiers, aide à la consultation et suivi		500 €

	de la maîtrise d'œuvre, etc.)		
AMO + MOE interne	Conduite chantier participatif (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier, etc...)	De 1 à 6 jours + de 6 jours	1 000 € 1 500 €
AMO + MOE interne	Conduite chantier artisan (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier, etc...)	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours + de 6 jours	1 000 € 2 000 € 3 000 €
VALORISATION			
AMO	Suivi projet de valorisation (suivi administratif, participation et organisation de réunions de travail, réalisation en interne ou prestation extérieure selon l'ampleur du projet etc.)	De 1 à 6 jours + de 6 jours	500 € 1000 €

Ce point vient compléter la délibération du Bureau prise le 20 mai 2021. Suite à des échanges en interne, le tableau présentant les forfaits d'accompagnement a été revu et un tarif supplémentaire a été ajouté dans la grille.

5. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations ci-dessous listées, ainsi que leur plan de financement, autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers, et à signer toute pièce utile à leur réalisation.

- Suivi de la biodiversité des milieux aquatiques : reconduction des suivis de l'Écrevisse à pattes blanches et des écrevisses exotiques

Montant total TTC : 35 000 € → Agence de l'Eau (50 %) / Région (10 %) / Autofinancement (40 %)

- Révision de la phase 2 de l'opération de restauration hydromorphologique du Colostre

Coût TTC des travaux (hors poste chargé de projet) : **890 844,00 €** → FEDER (50 %) / Agence de l'eau (50 %)

Coût du poste de chargé de projet 2022 : 46 609,70 € → Agence de l'eau (65%) / Autofinancement : (35 %)

- Actions pédagogiques scolaires : cycles d'animations sur l'eau – année scolaire 2021-2022

Coût total TTC : 24 000 € → Agence de l'eau (70 %) / Région (10%) / Autofinancement (20%)

- Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire - 2022

Coût total TTC : 62 500 € → Région (80 %) / Autofinancement (20 %)

- Transport de lycéens dans le cadre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire – année 2022

Coût total TTC : 5 000 € → Région (100 %)

6. Projet de base de données documentaire mutualisée à l'échelle inter-parcs

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- valident le fait de porter le centre de documentation en ligne à l'échelle inter-parcs ;
- valident la convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat et la répartition des coûts pour le développement de la base de données documentaire du Parc du Verdon vers un outil inter-parcs, développé dans un premier temps avec le Parc des Préalpes d'Azur et l'association régionale des parcs de PACA ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération dont une convention tripartite entre les 2 parcs et l'association régionale des parcs.

7. Renouvellement de la licence d'entrepreneur du spectacle vivant

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de la licence d'entrepreneur du spectacle vivant qui s'impose aux structures qui organisent plus de 6 représentations /an de spectacle vivant faisant appel à des artistes du spectacle rémunérés, et désignent M. Paul Corbier, vice-Président en charge de la culture, titulaire de la licence.

8. Marchés publics

- Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve du bassin versant du Verdon : réalisation d'un bilan des travaux (2014-2021) et d'une nouvelle programmation (2023-3032)

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2021, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec l'**ONF**, pour un montant global et forfaitaire de 182 361 €TTC.

- Travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du bassin du Verdon – année 2021

Sur proposition de la commission des achats réunie le 29 juin 2021, les membres du Bureau à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec **Action Travaux Environnement** au titre du lot n° 1 (secteur haut Verdon), pour un montant maximum de 60 000 € TTC,
- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec la **SARL Travaux Environnement** au titre du lot n° 2 (secteur bas Verdon), pour un montant maximum de 94 908 € TTC,
- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec la **SARL Travaux Environnement** au titre du lot n° 3 (secteur Artuby-Jabron), pour un montant maximum de 77 900 € TTC,

▪ **Marché de travaux d'entretien et de confortement de la digue des Relarguiers à Beauvezer**

Sur proposition de la commission des achats réunie le 29 juin 2021, les membres du Bureau à l'unanimité :

- Déclarent infructueux le lot n° 1 (traitement de la végétation) dans la mesure où aucune offre n'a été réceptionnée et décident de relancer une consultation sans publicité ;
- Autorisent le Président à signer le marché avec l'entreprise **EIFFAGE ROUTE GRAND SUD ALPES VAUCLUSE**, sise à Castellane (04), au titre du lot n° 2 (confortement de la digue), pour un montant évalué à 202 098,60 € TTC. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

▪ **Marchés pour dans le cadre du projet inter-parcs sur les Trames fonctionnelles**

Développement d'un plugin sous QGIS pour modéliser les continuités écologiques

Sur proposition de la commission des achats réunie le 29 juin 2021, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec **l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE)**, pour un montant global et forfaitaire de 24 797,65 € TTC au titre de la tranche ferme et 1 006,85 € TTC, au titre de la tranche optionnelle.

Mission d'inventaire pour identifier la réponse de la Bryoflore à la maturité et à l'ancienneté des forêts

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2021, et dans le cadre du groupement de commande avec le PNR du massif des Bauges, les membres du Bureau à l'unanimité :

- Déclarent infructueux le lot n° 1 (secteur de la réserve biologique dirigée d'Aiguines) dans la mesure où aucune offre n'a été réceptionnée ;
- Autorisent le Président à signer le marché au titre du lot n° 2 (réalisation d'un inventaire pour identifier la réponse de la Bryoflore à la maturité et à l'ancienneté des forêts), avec le **Conservatoire Botanique National Alpin** pour un montant global et forfaitaire de 36 520,80 € TTC.

Appui scientifique à la réalisation d'un plugin sous QGIS pour modéliser les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)

Sur proposition de la commission des achats réunie le 29 juin 2021, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec la **SAS Protisvalor Méditerranée**, sise à Marseille, pour un montant global et forfaitaire de 5 750,00 € TTC.

9. Validation de la convention tripartite relative à la surveillance en crue des digues de Vinon

Dans le cadre de la délégation de compétence du volet PI de la GEMAPI par la DLVA au syndicat mixte, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention tripartite entre la DLVA, la commune de Vinon sur Verdon et le syndicat mixte, relative à la surveillance en crue des digues de Vinon-sur-Verdon

10. Pré-achat du Livret Faune & Flore de Haute-Provence et du Grand Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le préachat de 200 exemplaires du livret « Faune & Flore de Haute-Provence et du Grand Verdon » édité par le Conseil de Développement Alpes Provence Verdon (anciennement du Pays A3V), pour un coût total de 600 € TTC.

11. Contribution annuelle 2021 du Parc du Verdon au Réseau régional des espaces naturels PACA

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la contribution du Parc du Verdon aux actions du RREN PACA pour un montant de 1000 € au titre de l'année 2021.

12. Modification des tarifs du parking du couloir Samson

Suite à la réunion tenue en préfecture le 22 juin avec les représentants de l'Etat, du département des Alpes de Haute Provence, des professionnels et du Parc, il a été décidé l'ouverture du parking du clos Guigou – couloir Samson à compter du 29 juillet et jusqu'au 29 août 2021. Cette ouverture en cours de saison nécessite de revoir les tarifs qui avaient été initialement fixés le 20 mai 2021. Les membres du Bureau à l'unanimité valident les tarifs du parking couloir Samson tels que suivent :

Tarifs forfaitaires à la journée en € TTC	
Voiture	6 €
Moto	4 €
Camping-car / véhicule aménagé / minibus 9 places	8 €
Véhicules > 9 places / autres véhicules	10 €
Stationnement sans ticket	46 €
Tarifs abonnement saison 2021 en € TTC	
Abonnement saison accès illimité 7 jours / 7 (contre remise d'un macaron)	300 € (un véhicule = une immatriculation = un macaron)
Abonnement saison accès illimité 5 jours / 7 Tous les jours sauf mardis et vendredis (contre remise d'un macaron)	250 € (un véhicule = une immatriculation = un macaron)

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 8 juillet 2021

Le Président,
Bernard CLAP

